



Paris le 20 février 2020



Madame Elisabeth BORNE

Ministre de la Transition Ecologique et Solidaire

246, Boulevard Saint-Germain

75007 Paris

Madame Jacqueline GOURAULT

Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations  
avec les Collectivités Territoriales

Hôtel de Castries

72 rue de Varenne

75007 Paris

Objet : Organisation de la mobilité au sein des MTES-MCTRCT – Garanties aux agents concernés par la mise en place des SGC

N. Réf. : JH/LJ 20025

LR/AR

Mesdames les Ministres,

Par courrier du 13 février 2020, vous avez bien voulu m'informer de vos arbitrages en rapport avec les lignes directrices de gestion relatives à la mobilité.

Sans revenir sur la globalité de leur teneur, qui confirme la volonté désormais assumée de dégrader l'attractivité de nos ministères et aggraver les effets de la loi de « transformation » de la Fonction Publique, je tiens par la présente à attirer votre attention sur leurs effets sur la situation des agents soumis aux restructurations décidées par le gouvernement.

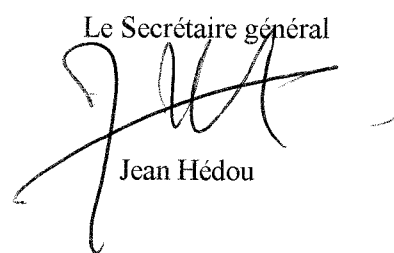
Passé le dernier cycle annuel de mobilité "collectif" qui sera ouvert en mars pour une prise de poste en septembre 2020, la seule réelle prochaine occasion pour un agent de trouver un poste correspondant à ses attentes, ses contraintes dans le respect de leurs droits réglementaires, sera à l'échéance de septembre 2021.

Or, dans le cadre de la mise en place des Secrétariats Généraux Communs, le calendrier de pré-positionnement arrêté par le ministère de l'Intérieur ne permettra pas aux agents non-volontaires pour rejoindre ces nouveaux services de préfecture de s'inscrire dans le seul cycle de mobilité de 2020. Aussi, nous vous demandons par la présente d'assumer votre décision de ne sauvegarder qu'un seul cycle de mobilité, en garantissant le maintien en sur-effectif des agents non-volontaires (en DDT et DEAL) au sein de leur direction actuelle a minima jusqu'en septembre 2021.

Les agents concernés comprendraient d'autant plus mal un refus de votre part que leurs collègues des ministères de l'Agriculture et de l'Intérieur pourront désormais bénéficier de 3 cycles de mobilité annuels.

Par ailleurs, j'avais eu l'occasion de vous saisir par courrier du 2 septembre 2019 sur la situation en Outre-Mer. Depuis lors, le gouvernement y a précipité la transposition des SGC, sans que les instances ministérielles n'aient jamais été saisies. Prenant acte de la signature d'une instruction RH relative à la mise en place des SGC en métropole le 6 février 2020, je vous demande d'apporter le même niveau de garanties aux agents des DEAL et des Directions de la Mer.

Veuillez agréer, Mesdames les Ministres, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Secrétaire général  
  
Jean Hédou

Copie : Madame la Secrétaire générale du MTES/MCTRCT